

Association CODAL de l'Ain

*Comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2020*

CODAL de l'Ain

Actif		Exercice 2020			Exercice 2019
		Montant brut	Dépréciation	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et de développement	55 122	55 122	0
	Donations temporaires d'usufruit				
	Fonds commercial (1)				
	Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)				
	Autres immobilisation incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	55 122	55 122	0	0
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
Inst. techniques, mat. out. Industriels	66 030	58 229	7 801		
Autres immobilisations corporelles				11 827	
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL	66 030	58 229	7 801	11 827	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
Prêts	8 276 979	0	8 276 979	9 823 511	
Autres immobilisations financières					
TOTAL	8 276 979	0	8 276 979	9 823 511	
TOTAL I		8 398 131	113 351	8 284 780	9 835 339
	Stock et encours	0	0	0	0
	Avances et acomptes versés sur commande				0
Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	38 706	38 706	0	2 464
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres	431	0	431	2 039	
TOTAL	39 137	38 706	431	4 503	
Divers	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 598 945	0	3 598 945	2 607 518	
Charges constatées d'avance (4)	4 936	0	4 936	5 904	
TOTAL	3 603 881	0	3 603 881	2 613 422	
TOTAL II		3 643 019	38 706	3 604 312	2 617 925
	Frais d'émission d'emprunt (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		12 041 149	152 058	11 889 092	12 453 263
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser Acceptés par les organes statutairement compétents Autorisés par l'organe de tutelle				

CODAL de l'Ain

Passif		Exercice 2020	Exercice 2019
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise	
		Fonds propres statutaires	
		77 749	
		Fonds propres complémentaires	
		Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)	
			77 749
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise	
		Fonds propres statutaires	
		Fonds propres complémentaires	
		2 744 439	2 744 439
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
		0	0
Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Réserves		
	Autres		
	8 855 935	8 859 391	
	Report à nouveau		
	Excédent ou Déficit de l'exercice		
		-195 260	-3 456
	Situation nette		
		11 482 864	11 678 124
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
	TOTAL I		
		11 482 864	11 678 124
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL I bis		
		0	0
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II		
		0	0
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	206 037	235 360	
	120 000	82 100	
	TOTAL PROVISIONS III		
		326 037	317 460
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Avances et acomptes reçus (3)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	16 342	19 806	
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	63 849	60 869	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL IV		
		80 191	457 679
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		
		11 889 092	12 453 263
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		
	Dettes sauf (3) à plus d'un an		
	Dettes sauf (3) à moins d'un an		
			457 679
Engagements non reçus			

CODAL de l'Ain

Compte de résultat		Exercice 2020	Exercice 2019
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations	159 773	
	<i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Montant net du chiffre d'affaires		189 789
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	147 967	120 613	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
	Total des produits d'exploitation I	307 740	310 401
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes (1)	67 862	62 006
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	862	680
	Salaires et traitements	185 073	150 312
	Charges sociales	78 963	64 083
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 026	4 655
	Dotations aux provisions	128 190	26 970
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	87	0	
	Total des charges d'exploitation II	465 063	308 705
	Résultat d'exploitation (I-II)	-157 323	1 696
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	2 507	5 754
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers III	2 507	5 754
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières IV	0	0
	Résultat financier (III-IV)	2 507	5 754
	Résultat courant avant impôts (I-II-III-IV)	-154 816	7 450
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

CODAL de l'Ain

Compte de résultat (suite)		Exercice 2020	Exercice 2019
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		132
	Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels V	0	132
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	39 842	9 802
	sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles VI	39 842	9 802
	Résultat exceptionnel (V-VI)	-39 842	-9 670
	Participation des salariés aux résultats (VII)		
	Impôts sur les placements (VIII)	602	1 236
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
	Total des produits (I+III+V+IX) XI	310 247	316 287
	Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X) XII	505 507	319 743
	Excédent ou Déficit (XI - XII)	-195 260	-3 456
Evaluation des contributions volontaires en nature	Contributions		
	Bénévolat	1 486	
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Charges		
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	1 486	

Association CODAL de l'Ain

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le

31 décembre 2020

Montants exprimés en EUR

Table des matières

1	Objet social, nature et périmètre des activités	2
2	Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice et postérieurs à la clôture	3
2.1	Faits caractéristiques de l'exercice	3
2.1.1	<i>Décision des organes délibérants</i>	3
2.1.2	<i>Nouvelle réglementation comptable</i>	3
2.1.3	<i>Information au titre de l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur l'activité de l'association</i>	3
2.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	3
3	Principes et méthodes comptables	4
3.1	Principes généraux	4
3.1.1	<i>Changement de méthode comptable</i>	4
3.1.2	<i>Changements d'estimation</i>	5
3.1.3	<i>Corrections d'erreurs</i>	5
3.2	Dérogations	5
3.3	Principales méthodes comptables	5
4	Informations relatives aux postes du bilan	6
4.1	Actif immobilisé	6
4.1.1	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	6
4.1.2	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	7
4.2	Actif circulant	7
4.2.1	<i>Créances</i>	7
4.3	Fonds propres	8
4.3.1	<i>Tableau de variation des Fonds propres</i>	8
4.4	Provisions	10
4.5	Dettes	11
5	Informations relatives au Compte de résultat	12
5.1	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature	12
5.2	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	12

1 Objet social, nature et périmètre des activités

L'association CODAL de l'AIN avait initialement pour objet :

- D'encourager, dans le département de l'Ain :
 - o La construction et l'acquisition de logements, notamment en matière d'accession à la propriété de logements familiaux à caractère social ;
 - o L'amélioration de l'habitat, notamment l'amélioration de la résidence principale des propriétaires de logements familiaux à caractère social ;
- De renseigner sur les possibilités et les modalités d'aides financières en faveur de la construction, de l'acquisition et de l'amélioration de l'habitat et notamment sur les conditions d'attribution des prêts ;
- D'instruire les demandes de prêts, de désigner les bénéficiaires et d'effectuer les formalités concernant l'établissement des contrats ;
- D'accompagner le Département dans ses missions liées à la politique du logement et notamment dans la gestion du Fonds Solidarité Logement (F.S.L.).

Suite à la délibération du Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2020 mettant fin à l'activité de prêts à l'accession et à l'amélioration de l'habitat du CODAL, l'association a désormais pour objet :

- D'assurer la gestion des prêts immobiliers en cours jusqu'à leur terme ;
- D'accompagner le Département dans ses missions liées à la politique du logement et notamment dans la gestion du Fonds Solidarité Logement (F.S.L.).

2 Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

2.1.1 Décision des organes délibérants

En date du 14 septembre 2020, le Conseil d'Administration de l'Association a décidé de mettre fin à l'activité de prêts à l'accession et à l'amélioration de l'habitat.

L'activité courante de l'Association est maintenue pour assurer la gestion des prêts immobiliers en cours jusqu'à leur terme et accompagner le Département dans ses missions liées à la politique du logement et notamment dans la gestion du Fonds Solidarité Logement (F.S.L.).

Le Conseil d'Administration a également décidé la mise en place de procédures de licenciements économiques pour l'ensemble du personnel.

2.1.2 Nouvelle réglementation comptable

Notre entité fait application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

2.1.3 Information au titre de l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur l'activité de l'association

L'association traverse, au même titre que l'ensemble des acteurs économiques, cette crise sanitaire, depuis le 17 mars 2020.

En raison de la nature de son activité, l'association a été contrainte de :

- Mettre en place le télétravail lorsque la nature de la mission le rend possible.
- Recourir à l'activité partielle.

Au regard de la situation financière de l'association à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, notre entité estime que la crise sanitaire n'a pas d'impact significatif et ne remet pas en cause la continuité d'exploitation.

2.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Les salariés toujours présents au 31 décembre 2020 ont été licenciés pour motif économique en début d'année 2021. A partir du 24 février 2021, il n'y a plus de personnel salarié au sein de l'Association.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissements et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

3.1.1 Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés à l'exception de :

- Les « Services » figurent dans une seule et même rubrique 2019 du compte de résultat « Production vendue ».

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, notre entité n'est impactée par aucun changement de méthode rétrospectif.

Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sont les suivants :

- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - o « Fonds associatifs sans droit de reprise » reclassé en « Fonds propres statutaires sans droit de reprise » pour 77 749€.
 - o « Apports » reclassé en « Fonds propres complémentaires avec droit de reprise » pour 2 744 439 €.
 - o « Réserves » reclassé en « Autres réserves » pour 8 859 391€.

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n°2018-06

Nous vous indiquons, dans les paragraphes ci-après, la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, le cas échéant en distinguant l'impact effectif comptabilisé à l'ouverture de l'application prévue par le règlement :

- Actif :
 - o Disparition de la ligne « Autres immobilisations corporelles » au profit de la ligne « Inst. Techniques, mat. Out. Industriels ».
- Passif :
 - o Disparition de la ligne « Apports » ventilée dans les « Fonds propres avec droit de reprise complémentaires ».
 - o Disparition de la ligne « Réserves » au profit de la ligne « Autres réserves ».
- Compte de résultat :
 - o Disparition de la ligne « Production Vendue au profit de la ligne « Ventes de prestations ».

3.1.2 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

3.1.3 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

3.2 **Dérogations**

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

3.3 **Principales méthodes comptables**

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- La comptabilisation à l'actif des coûts de développement et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1 ;
- La comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de premier établissement conformément à l'article 212-9 ;
- La comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

4 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

4.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	55 122			55 122
Immobilisations corporelles	66 030			66 030
Immobilisations financières	9 823 511	285 000	1 831 532	8 276 979
Total	9 944 663	285 000	1 831 532	8 398 131

Les immobilisations financières sont constituées des prêts accordés par l'Association. Au cours de l'exercice, 19 prêts ont été accordés pour un montant total de 285 000€.

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	55 122			55 122
Immobilisations corporelles	54 203	4 026		58 229
Immobilisations financières				
Total	109 325	4 026		113 351

4.2 Actif circulant

4.2.1 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	8 276 979	1 493 298	6 783 681
	Autres			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances clients et comptes rattachés			
	Autres	431	431	
	Charges constatées d'avance	4 936	4 936	
TOTAL		8 282 346	1 498 665	6 783 681
Prêts accordés en cours d'exercice			285 000	
Remboursements obtenus en cours d'exercice			1 831 532	

4.3 *Fonds propres*

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

4.3.1 *Tableau de variation des Fonds propres*

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds propres sans droit de reprise	77 749		77 749				77 749
Fonds propres avec droit de reprise	2 744 439		2 744 439				2 744 439
Ecart de réévaluation			0				0
Réserves	8 859 391		8 859 391	- 3 456			8 855 935
Report à nouveau							0
Excédent ou déficit de l'exercice	- 3456		- 3456	3 456	-195 260	0	-195 260
Situation nette	11 678 124	0	11 678 124	0	-195 260	0	11 482 864
Fonds propres consommables			0				0
Subventions d'investissement			0				0
Provisions réglementées			0				0
TOTAL	11 678 124	0	11 678 124	0	-195 260	0	11 482 864

4.4 **Provisions**

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	235 360		29 323	206 037
Provisions pour charges	82 100	120 000	82 100	120 000
TOTAL	317 460	120 000	111 423	326 037

Une provision pour risques d'irrecouvrabilité des prêts représentant 2,5% de l'encours des prêts est prise en compte à la clôture de l'exercice.

Une provision pour charges de 82 100€ avait été constituée pour couvrir les engagements en matière de retraite. Cette provision a été reprise car l'ensemble des salariés n'est plus présent au 24 février 2021.

Une provision pour charges de 120 000€ a été dotée sur l'exercice pour couvrir les indemnités de licenciement et cotisations patronales des salariés.

4.5 **Dettes**

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		16 342	16 342	-	-
Dettes fiscales et sociales		63 849	63 849	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Autres dettes		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		80 191	80 191	-	-

5 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés.
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés.
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature.

5.1 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes.
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état.
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :

- Nature de ces contributions : bénévolat.
- Modalités qui lui ont permis de les quantifier : nombres d'heures réalisées.
- Méthodes de valorisation : SMIC Horaire Chargé au 1er janvier 2020.

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
Bénévolat – 122 h	SMIC Horaire Chargé	1 486

5.2 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé à 0€ en 2020.

Ce montant est en pratique communiqué ici bien que son information soit normalement prévue dans le « compte financier » par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif ».